



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVS 10.11.2023

Visible par le public jusqu'au: 10.11.2028

Numéro de publication: KK04-0000037670

Entité de publication

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Etat de collocation et inventaire BUREAU IMMOBILIER GRAND PONT SARL

Débiteurs:

BUREAU IMMOBILIER GRAND PONT SARL
CHE-483.327.274
Grand Pont 14
1950 Sion

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 30.11.2023

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 20.11.2023

Lieu de dépôt des documents:

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Remarques:

Un/des bien/s porté/s à l'inventaire fait/ont l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.